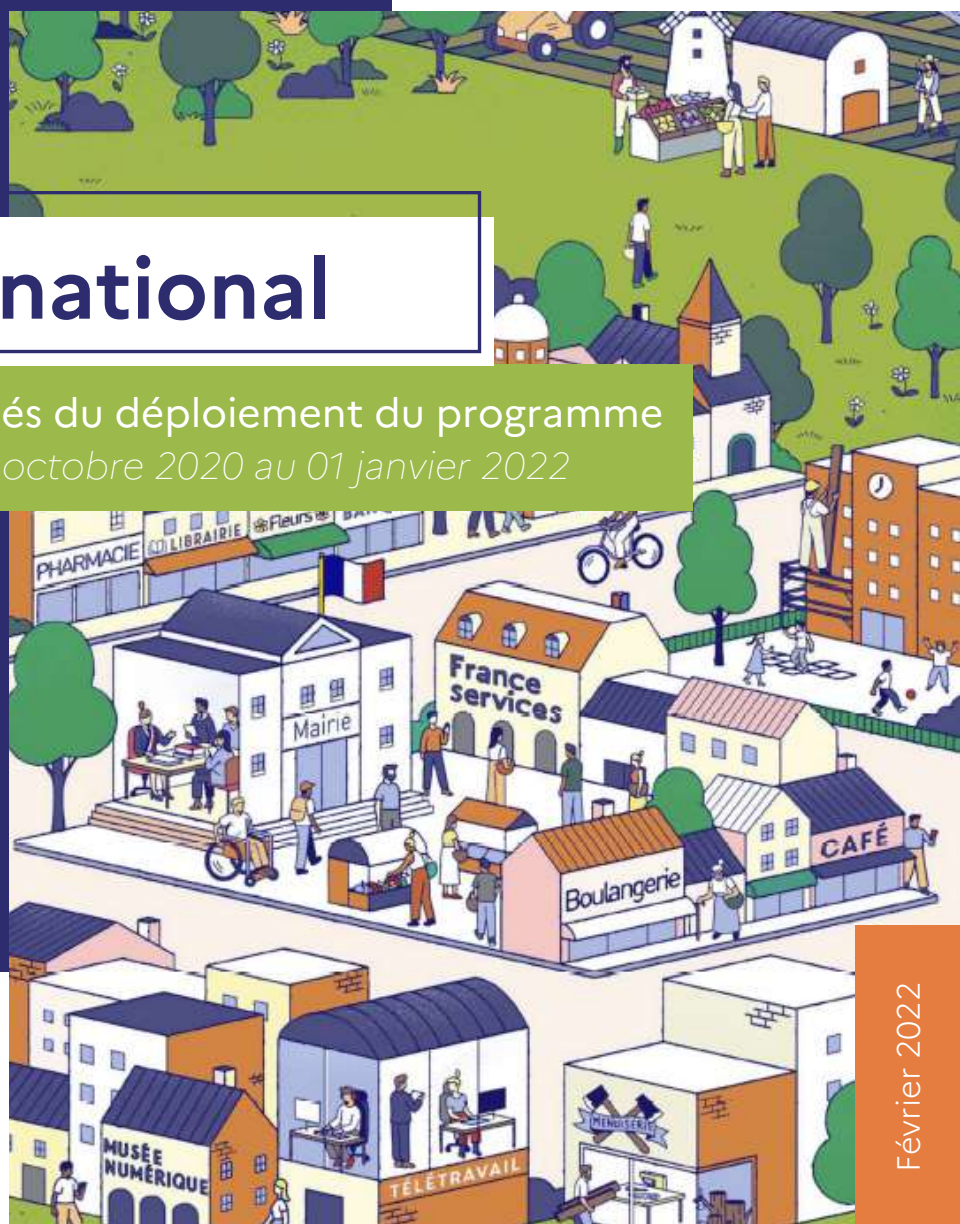




Petites villes de demain

Suivi national

Chiffres-clés du déploiement du programme
du 01 octobre 2020 au 01 janvier 2022



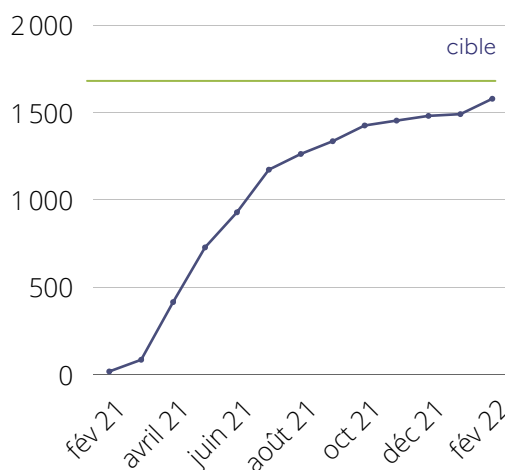
Les conventions Petites villes de demain

- Les conventions d'adhésion

96 %

communes ont signé leur convention d'adhésion, soit 1 579 des communes Petites villes de demain (PVD).

Ce sont 919 conventions d'adhésion signées.



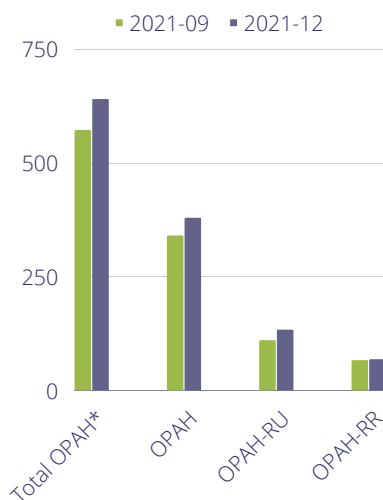
Evolution du nombre de communes signataires des conventions d'adhésion

Les opérations ORT et OPAH

- Les opérations de revitalisation du territoire

127

communes PVD, soit 7.7% des communes, sont déjà engagées dans une opération de revitalisation des territoires (ORT). Elles étaient 112 au 1er octobre 2021. 489 communes ont des projets d'ORT.



Evolution du nombre de communes bénéficiant d'un financement dans le cadre d'une OPAH*, simple ou complexe en phase pré-opérationnelle, opérationnelle ou d'évaluation, d'une OPAH, d'une OPAH-RU et une OPAH-RR

- Les opérations programmées de l'habitat

638

des communes PVD, soit 39% des communes, bénéficient d'un financement dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), simple ou complexe en phase pré-opérationnelle, opérationnelle ou d'évaluation. Parmi elles, 133 bénéficient d'un financement dans le cadre d'une OPAH Renouvellement urbain et 68 dans le cadre d'une OPAH Revitalisation rurale.

1 LE SOUTIEN EN INGÉNIERIE

Pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités, la mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, ou encore le financement d'études et de diagnostics (AMO) tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles.

MOBILISER TOUS LES ACTEURS
locaux autour du projet

RENFORCER LES ÉQUIPES
autour des élus

BÂTIR SON PROJET
de territoire

PASSER À L'OPÉRATIONNEL

Les chefs de projet Petites villes de demain

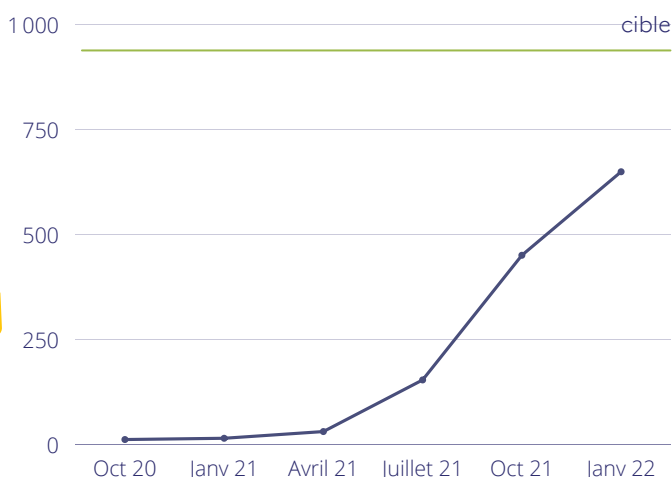
- L'occupation des postes

623

chefs de projet Petites villes de demain sont en poste et cofinancés

1063

communes Petites villes de demain ont déjà leur chef de projet en poste



Evolution du nombre de chefs de projet en poste

- Les financements des postes

11 246 951, 27 €

engagés en 2021 pour le financement des postes de chefs de projet Petites villes de demain par l'ANCT et la Banque des territoires

+ de 151

postes de chef de projet bénéficiant d'un cofinancement de l'ANAH pour un montant moyen de 25 580 €

- Le soutien aux chefs de projet

162

missions d'accompagnement au management de projet de revitalisation des communes Petites villes de demain financées par la Banque des territoires

13

volontariats territoriaux en administration (VTA) en appui au chef de projet Petites villes de demain

La plateforme de recrutement des chefs de projet Petites villes de demain

Pour retrouver les offres d'emploi de chef de projet Petites villes de demain et y postuler, rendez-vous sur la [plateforme](#) dédiée au recrutement des chefs de projet Petites villes de demain.

Le profil des chefs de projets Petites villes de demain recrutés

Enquête menée en janvier 2022 par la direction de programme Petites villes de demain (ANCT) et à laquelle 431 chefs de projet Petites villes de demain ont répondu.

Prise de poste

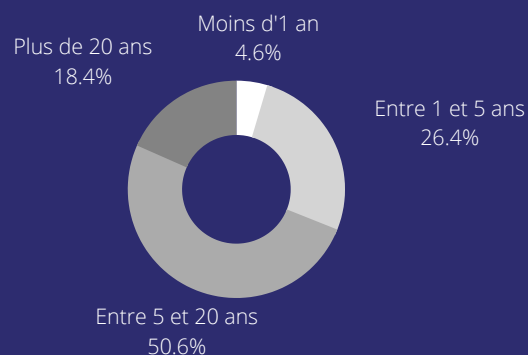
2% des chefs de projet ont pris leurs fonctions en 2020, 13% au premier semestre 2021, 73% au second semestre 2021 et 11% en janvier 2022

Employeur

60% des chefs de projet sont employés par un EPCI et 36% par une commune

Expérience professionnelle

4% des chefs de projet ont moins d'un an d'expérience, 23% ont entre un an et cinq ans d'expérience, 44% ont entre cinq ans et vingt ans d'expérience et 16% ont plus de vingt ans d'expérience



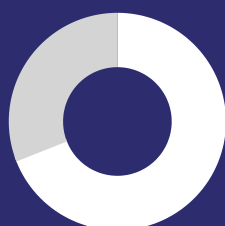
Domaine principal de formation

- urbanisme, aménagement : 61%
- géographie, sociologie, science politique, histoire : 17%
- développement : 15%
- droit, administration et gestion : 12%
- architecture : 7%
- environnement, écologie, agronomie : 6%
- économie, finance et commerce : 3%

Diplôme

90% des chefs de projet ont un bac+4 ou bac+5
5% ont un bac+3 ou bac+2
3% ont un bac ou une autre formation
2% ont un doctorat

Homme
31%



Femme
69%

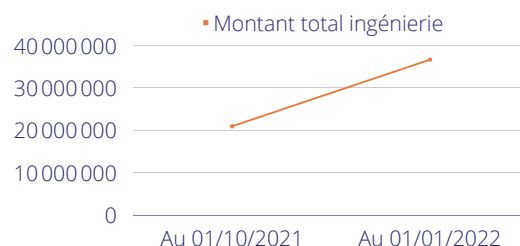
Genre

69% des chefs de projet sont des femmes
31% sont des hommes

L'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études

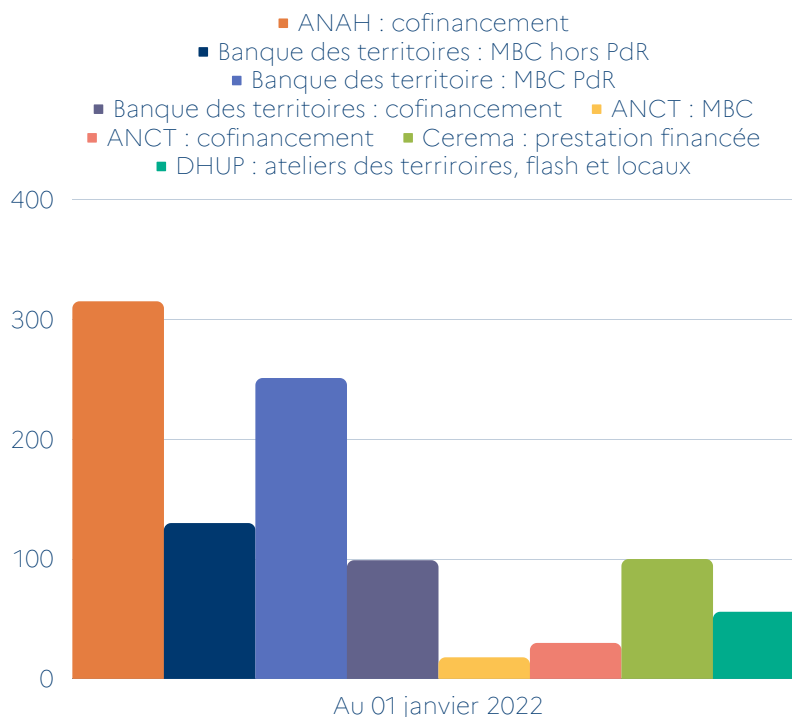
36 556 685 €

engagés en soutien à l'ingénierie
hors chefs de projet



La Banque des territoires, l'ANCT, le Ministère de la transition écologique, l'Anah et le Cerema proposent aux collectivités Petites villes de demain un ensemble de dispositifs de financement ou de mobilisation d'ingénierie technique. Les communes peuvent ainsi bénéficier, à des taux de prise en charge variables, de l'expertise d'assistants à maîtrise d'ouvrage et/ou de bureaux d'études pour définir leur projet de territoire et réaliser les actions qui contribuent à ce dernier.

Nombre de communes bénéficiaires par dispositifs de soutien à l'ingénierie



MBC : marché à bons de commande
PdR : plan de relance

2 L'APPUI THÉMATIQUE

Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

→ TRANSITION ÉCOLOGIQUE
→ REDYNAMISATION COMMERCIALE
→ PATRIMOINE
→ ACCÈS AU NUMÉRIQUE

→ ACCÈS AUX DÉMARCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE
→ GRANDIR, BIEN VIVRE ET VIEILLIR EN BONNE SANTÉ
→ VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE

Les actions engagées

• Les services publics

884

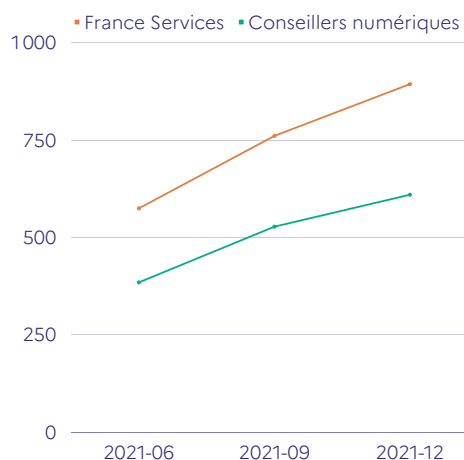
communes PVD offrent un espace France Services (ANCT)

610

communes PVD proposent les services d'un Conseiller numérique France Services (ANCT)

21

volets de sécurité ont été signés dans des convention d'adhésion PVD.
Pour consolider les relations entre les collectivités et les forces de police, dans le cadre du Beauvau de la sécurité, les communes PVD sont invitées à intégrer un volet sécurité dans leur convention Petites villes de demain.



• L'économie et le commerce

259

managers de commerce sont financés par la Banque des territoires dans les communes PVD

196

solutions numériques ont été financées pour accompagner le e-commerce dans les communes PVD (Banque des territoires)

24

communes PVD dans lesquelles une opération de restructuration d'un local d'activité est financée par le fonds Restructuration des locaux d'activité sur un total de 114 communes (ANCT)

63

communes PVD disposent d'une Fabrique des territoires contre 52 en octobre 2021. L'AMI est désormais clos (ANCT)

4

communes PVD se sont dotées d'une Manufacture de proximité (ANCT)

- L'habitat et le logement

15 800

logements ont été réhabilités par l'ANAH dans 1580 communes PVD (ANAH)

27

premiers porteurs de projet lauréats de l'AMI Habitat inclusif : la Fabrique à projets (première sélection) (ANCT, Banque des territoires, CNSA)

- La culture et le patrimoine

36

micro-folies ouvertes dans les communes PVD, soit 22% des 165 micro-folies actuellement ouvertes en France (Ministère de la culture)

96

labels Fondation du patrimoine avec exonération spécifique délivrés dans 85 communes PVD (Fondation du patrimoine)

256

communes PVD sont dotées d'un Site patrimonial remarquable (SPR) (Ministère de la culture)

- L'engagement et la participation

245

communes PVD disposent d'un agrément de Service Civique ou accueillent des volontaires par l'intermédiaire d'un organisme agréé (Agence du service civique)

127

communes PVD disposent d'une plateforme ouverte sur JeVeuxAider.gouv.fr pour favoriser l'engagement bénévole (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports)

JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

L'appel à manifestation d'intérêt Habitat inclusif : la Fabrique à projets

A l'occasion du Jury de sélection « Fabrique à projets : Habitat inclusif dans les Petites villes de demain », Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement, et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, ont annoncé les 27 premiers lauréats qui seront accompagnés par la Banque des territoires, la CNSA et l'ANCT.

1 500 000 euros est réservé en 2022 pour booster 100 opérations, par un soutien en matière de conduite d'études, de montage d'opération et de montage du projet dans sa dimension sociale et inclusive.

Après le lancement de cette initiative en juin 2021, et l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt le 25 octobre 2021, 55 candidatures ont été déposées en novembre et décembre.

Deux autres relèves de candidatures sont organisées en 2022.

27 projets lauréats de l'AMI Habitat inclusif : la Fabrique à projets

Au 3 février 2022



• Le Fonds friches

285

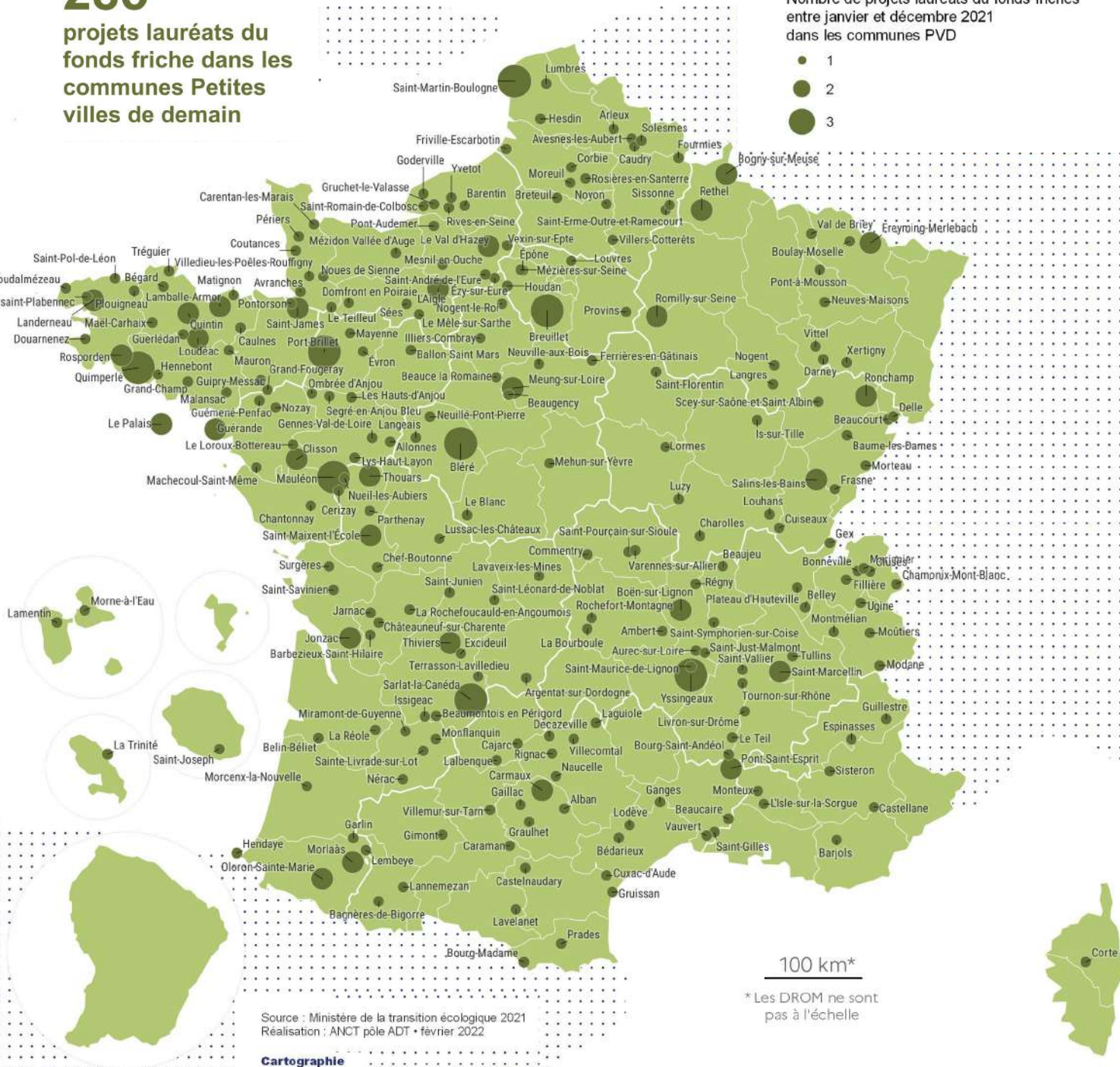
projets dans les communes
PVD bénéficient du fonds
friche.

157 projets de recyclage de foncier artificialisé dans
les communes PVD ont été lauréats de la seconde
vague du fonds friches. 128 projets avaient déjà été
retenus lors de la première vague de sélection.

285

projets lauréats du
fonds friche dans les
communes Petites
villes de demain

Nombre de projets lauréats du fonds friches
entre janvier et décembre 2021
dans les communes PVD



- Les dotations de l'Etat

Autorisations d'engagement sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour des projets portés dans les communes PVD en 2021

FNADT "classique"

4 461 976,52 €

FNADT "relance"

1 850 941,32 €

Autorisations d'engagement sur la Dotation des équipements et des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au 31 septembre 2021.

DETR

91 689 327,95 €

DSIL

43 636 749,94 €

Les dotations d'investissement du programme 119 sont un puissant levier de relance économique et assurent le soutien de l'État aux projets d'investissement des collectivités territoriales, dans le respect de leur libre administration. Les actions n°1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes » et n°3 « soutien aux projets des départements et des régions » regroupent respectivement la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 1,046 Md€), la dotation politique de la ville (DPV, 150 M€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 907 M€) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID, 212 M€).

En 2022, la DSIL de droit commun (hors abondement relance), dont le montant a été maintenu à 570 M€ depuis 2018, est abondée, à titre exceptionnel, de 337 M€ supplémentaires.

3 L'ACCÈS AU CLUB *Petites villes de demain*

Qui permet le partage d'expérience et la montée en compétences des bénéficiaires, là où l'ingénierie et l'appui thématique viennent leur apporter des outils concrets pour mettre en œuvre le projet de revitalisation. Le Club permet aux équipes locales de se saisir de sujets et de découvrir des thématiques qui nourriront leur réflexion et leur projet de territoire.

SE FORMER

- documents de référence
- fiches projets
- podcasts
- vidéos

S'INFORMER

- socle initial de formation
- modules complémentaires



APPROFONDIR

- décryptages
- semaines thématiques
- travaux pratiques
- forum des solutions

CONSTRUIRE ENSEMBLE

- cercles thématiques
- innovation locale

Le site internet Petites villes de demain dispose de nombreuses ressources : la [lettre](#) d'information mensuelle, les [fiches projets](#), les synthèses des [semaines thématiques](#).

Ces ressources sont accessibles sur le site internet Petites villes de demain ainsi que la page LinkedIn et Youtube du programme.

11 lettres d'information
5 377 inscrits à la lettre

667 abonnés sur YouTube
12 317 abonnés sur LinkedIn

Les webinaires

La direction de programme organise de nombreux webinaires, dont les décryptages de l'offre de service, les travaux pratiques ou encore les semaines thématiques qui combinent ces différents formats. Les replays sont accessibles depuis la [page](#) YouTube du programme.

En 2021 :

29 webinaires
5 semaines thématiques
2 741 participants uniques

Les formations

La première session de formation initiale de 3 jours a été organisée en juin 2021 sous le copilotage de l'ANCT et du Cerema. En octobre 2021, s'est tenue le premier module complémentaire de 3 jours organisé par la Banque des territoires.

563 participants au socle initial de formation

91 participants au premier module complémentaire

Le cercle thématique un format expérimental

Le premier cercle thématique a été lancé en septembre 2021 sur la thématique de la sécurité du quotidien. Ce cercle est co-piloté par l'ANCT et le PUCA en partenariat avec la Direction générale de la Gendarmerie Nationale.

15 binômes élus-gendarmes

Zoom sur les rencontres nationales

22 avril 2021 : rencontre digitale Petites villes de demain

25 octobre 2021 : première rencontre nationale Petites villes de demain au Conservatoire national des Arts et Métiers à Paris. Des conférences et un forum des partenaires ont été organisés pour permettre aux 600 participants, élus et chefs de projet, de se rencontrer et d'échanger avec les partenaires et les experts présents.



À propos du programme Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain a été lancé par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, le 1er octobre 2021. Depuis, plus de 1 600 communes, centralités de moins de 20 000 habitants ont rejoint le programme, piloté par l'ANCT et ses délégués territoriaux, les préfets de département. Pour accompagner la transformation des territoires dans les transitions et concourir au renforcement de la qualité de vie des communes, le programme soutient les collectivités par un apport inédit en ingénierie, par le déploiement d'actions thématiques et par l'animation d'un réseau professionnel – le Club Petites villes de demain –.

Le programme bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France. La Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'ANCT en sont les principaux partenaires financiers.

Site : petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr

Lettre d'information : [s'inscrire](#)

Contact : petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr

À propos de l'ANCT

Créée au 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire des collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.

Rédactrice en chef : Juliette Auricoste

Rédaction : Mathilde Fraisse, Emmanuelle Le Bris

Contribution : préfectures de département et de région (SGAR), ANCT, DGCL, DGALN, Cerema, Anah, Banque des territoires, Fondation du patrimoine.